



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/330
2 mai 1996

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 2 MAI 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES
PAR INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE DU CAMEROUN
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Suite à ma correspondance du 15 avril 1996 relative au différend frontalier entre le Cameroun et le Nigéria, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, la lettre du 30 avril 1996 de S. E. M. Ferdinand Léopold Oyono, Ministre des relations extérieures du Cameroun, par laquelle il vous informe de nouvelles attaques lancées par les troupes nigérianes sur les positions camerounaises les 21, 22, 23 et 24 avril 1996.

Devant la gravité de la situation, le Ministre des relations extérieures réitère le caractère urgent et impérieux du déclenchement effectif de la mission d'enquête que la Secrétaire général avait proposé de dépêcher dans la péninsule de Bakassi et dont le principe avait obtenu l'aval du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir distribuer le texte de la lettre du Ministre des relations extérieures en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Aliou MOUSSA

ANNEXE

Lettre datée du 30 avril 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures du Cameroun

En me référant, d'une part, à mes précédentes correspondances et principalement à la plus récente en date du 22 février 1996 (S/1996/125) et, d'autre part, à votre lettre du 29 février 1996, toutes relatives à l'évolution du conflit qui oppose la République du Cameroun à la République fédérale du Nigéria à propos de la péninsule de Bakassi, je souhaiterais à nouveau porter à votre connaissance ce qui suit :

Les 21, 22, 23 et 24 avril 1996, les troupes nigérianes ont lancé des attaques sur les positions de l'Armée camerounaise et occupé plus avant de nouvelles localités. C'est ainsi qu'elles ont pris, par exemple, la grande localité de Benkoro située dans la pointe sud de la péninsule et à 16 kilomètres en deçà de la frontière internationale.

À cette localité s'ajoutent les suivantes occupées par les mêmes troupes à la suite des attaques du 3 et du 17 février 1996, objet de ma correspondance sus-évoquée (S/1996/125 du 23 février 1996) : sous-préfecture d'Idabato, village d'Idabato, pêcherie de Kombo a Janea, Guidi Guidi, Kombo a Wase, Kombe Miyangadu, Uzama, Aladine, Kilima.

De notre point de vue, le déploiement, par le Nigéria, de moyens militaires en hommes et en matériels de plus en plus importants au cours des dernières semaines, ne présage rien d'autre que le déclenchement d'une offensive de grande envergure de sa part dans la logique de son plan d'annexion de la péninsule. En effet, en plus des survols quotidiens des positions camerounaises avec des avions de reconnaissance :

- Le Nigéria dispose actuellement, dans la zone et ses parages, de près de 10 000 hommes d'infanterie en état d'alerte et répartis comme suit : 2 300 en territoire camerounais sur un front de 40 kilomètres de long (1er échelon); 3 000 comme éléments d'appui (2e échelon) stationnés à Ikang en territoire nigérian à une encablure de la frontière internationale; et enfin de 4 000 comme éléments de réserve (3e échelon) à la base de Calabar.
- Son infanterie utilise massivement des mortiers lourds de gros calibres de 120 à 122 millimètres, des embarcations porte-canon de 40 millimètres, des lance-roquettes, des hélicoptères de combat...
- En mer, ses unités amphibies opèrent à la fois sur des vedettes porte-canon, en tenue de l'Armée camerounaise, sur des chalutiers civils et enfin déguisées en pêcheurs, sur des pirogues.

La violence et l'intensité des combats au cours des deux derniers mois a occasionné des pertes en vies humaines et des dégâts matériels importants, et entraîné de graves conséquences sur le plan humanitaire. S'agissant particulièrement des conséquences sur le plan humanitaire, il convient de relever du côté camerounais :

/...

- Le déplacement de plus de 700 personnes, de la ville d'Isangélé vers celle d'Ekondo Titi à 50 kilomètres de là par suite du pilonnage d'Isangélé par les troupes nigérianes. Un camp de réfugiés a été établi à Ekondo Titi par la Croix-Rouge.
- La disparition de 120 à 130 soldats. Faits prisonniers par le Nigéria, ceux-ci sont toujours détenus et maltraités. De plus, les autorités nigérianes refusent obstinément de communiquer leur liste à la Croix-rouge.

Cette nouvelle agression du Nigéria est une violation flagrante des mesures conservatoires indiquées à l'attention de nos deux gouvernements par l'Ordonnance du 15 mars 1996 de la Cour internationale de Justice. Elle est également un mépris de la demande à eux adressée par les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies le 29 février 1996.

La gravité croissante de cette situation et l'attitude irresponsable du Nigéria quant au respect de ses obligations et engagements internationaux prouvent a posteriori la pertinence à la fois des mesures conservatoires indiquées par la CIJ et de la décision du Secrétaire général de l'ONU de dépêcher une mission d'enquête dans la péninsule de Bakassi, ainsi que le caractère désormais urgent et impérieux du déclenchement effectif de cette mission.

Face à la perspective d'une telle escalade qu'il voudrait éviter, le Gouvernement camerounais prie les membres de la communauté internationale, individuellement et collectivement, d'user de leur influence pour amener le Nigéria à respecter ses obligations et engagements internationaux. Mais, en cas de persistance des agressions et du grignotage de son territoire par le Nigéria, il se réserve la faculté d'exercer à tout moment et par tout moyen qu'il jugera nécessaire, son droit de légitime défense pour sauvegarder, jusqu'au sacrifice suprême s'il le faut, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Cameroun.

(Signé) Ferdinand Léopold OYONO
